

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2010)
Heft: 1868

Artikel: La régulation des télécoms en question : entre nostalgie du monopole et internationalisation du marché, deux éclairages après la décision de la Comco d'interdire la fusion entre Orange et Sunrise : en matière d'infrastructures, le monopole aurait du bon

Autor: Erard, Lucien

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009806>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

populaire. En effet, comme chacun peut le constater sur la route, ce sont toujours les autres qui sont les pires conducteurs.

Le populisme pénal (DP 1740) n'est ni de droite ni de gauche. Il se caractérise toujours par le même symptôme principal: l'affirmation, comme un slogan creux, de la volonté de punir

comme seule et unique réponse au comportement déviant. L'amélioration de la sécurité routière, une cause qui nous concerne tous, mérite de meilleurs remèdes.

La régulation des télécoms en question

Entre nostalgie du monopole et internationalisation du marché, deux éclairages après la décision de la Comco d'interdire la fusion entre Orange et Sunrise

En matière d'infrastructures, le monopole aurait du bon

Lucien Erard (29 avril 2010)

Quelle admirable foi en l'efficacité de la concurrence que la décision de la Commission de la concurrence (Comco) d'interdire le rachat de Sunrise par Orange! Ou est-ce seulement le chant du cygne d'un président en partance, irrité par le peu de pouvoir de sa Commission (DP 1862)?

Croire aux effets de la concurrence, tout en constatant qu'elle n'en a guère eus depuis cinq ans, c'est faire un peu rapidement l'impasse sur les conditions que suppose cette belle théorie: libre accès au marché et surtout parfaite transparence. Or le coût d'accès de la téléphonie est très élevé et le manque de transparence, notamment pour les mobiles, est de règle: jungle dans les tarifs, abonnements mêlant prix des communications et prix de l'appareil téléphonique; conditions d'utilisation

différentes qui défient toute comparaison objective.

Une chose est certaine: les marges de Swisscom, qui contrôle 60% du marché de la téléphonie mobile, sont clairement trop élevées. Et il est incompréhensible que la Confédération, actionnaire majoritaire, n'exige pas une baisse drastique de ses tarifs. En fait, seule explication plausible, une baisse provoquerait l'élimination des opérateurs concurrents, incapables de suivre le mouvement. La souris se mord donc la queue: nous payons trop cher nos communications pour préserver une situation de concurrence dont la seule raison d'être serait de faire baisser les prix!

Qu'attendent les politiques – et les consommateurs – pour exiger une baisse des tarifs? Et si cela signifiait le retour au

monopole public, tant pis ou plutôt tant mieux: nous aurions tout à y gagner. En termes de coûts en tout cas, il est clair qu'un seul réseau, plutôt que deux ou trois, serait meilleur marché. Voilà pourquoi beaucoup estimaient que, compte tenu des coûts d'infrastructure, un regroupement des deux opérateurs augmenterait les chances d'une véritable concurrence, notamment dans le développement de réseaux câblés. Quant à croire qu'ils aient intérêt à se battre sur le niveau des prix, qu'ils soient deux ou trois, c'est se faire des illusions. Car celui qui s'y risquerait aurait autant à perdre que les autres.

Orange va faire recours. Une chose est certaine en tout cas: la Comco peut interdire la fusion mais n'est pas en mesure d'obliger un opérateur à rester sur le marché.